

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU
26 Juin 2018
À 20H30

Etaient présents :

1	Loïc BARBIER	7	Sophie LEBOSSÉ
2	Sophie GRINEISER	8	Jean-Luc JOUANIGOT
3	Jean-Luc LECOMTE	9	Daniel BEAUDOUX
4	Dominique TIERCELIN	10	Céline BESNARD
5	Béatrice GALLET	11	Gaëtan LE GAC
6	Michel FISSEAU		

Absents excusés: Françoise COUTAND ayant donné pouvoir à Béatrice GALLET, Jean-Claude GUEZENNEC ayant donné pouvoir à Daniel BEAUDOUX, Frédérique PERBOST ayant donné pouvoir à Loïc BARBIER, Sandrine CHANTHARASY ayant donné pouvoir à Sophie GRINEISER.

Absents non excusés: Eric HAMEAU, Thierry NICOLAS.

Madame Sophie GRINEISER est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil n'a fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1) MAPA - Réhabilitation d'un bâtiment de l'ancien silo,
- 2) Acquisitions immobilières,
- 3) Droit de préemption urbain,
- 4) Questions diverses.

MAPA- RÉHABILITATION D'UN BATIMENT DE L'ANCIEN SILO

La réhabilitation du bâtiment de l'ancien silo nécessite l'intervention de plusieurs corps de métiers; dans les domaines du terrassement, du désamiantage, de la couverture et de la maçonnerie.

De plus, ce bâtiment doit être viabilisé en eau, gaz, électricité et téléphone.

A ce jour, une estimation fait apparaître un coût global d'environ 400 000 euros, soit le double de l'inscription budgétaire votée au budget primitif 2018.

Un éventuel phasage des travaux doit être étudié avant d'engager plus avant cette réhabilitation.

ACQUISITIONS IMMOBILIERES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la mise en place du sens de circulation, plusieurs acquisitions immobilières sont nécessaires sur la commune de BREZOLLES.

- Immeuble bâti rue de la Bahine pour 62 m², issu de la parcelle AC 71, pour un montant de 30 000 euros avec construction d'un mur en limite du domaine public.
- Non bâti, parcelles AC 207 -410-209-210 pour 51 982 m² pour un montant de 20 000 euros.
- Non bâti de 29 m², issu de la parcelle AC 273 pour un montant de 1 450 euros avec reconstruction du mur à l'identique sur la nouvelle limite de propriété.
- Non bâti de 3 581 m², issu de la parcelle AC 319, pour un montant de 4 297 euros.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Plusieurs propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

AB 495 - 6 rue du Parc Saint André - 313 m²

ZE 230 - 3 rue des Erables - 686 m²

ZH89 - 10 rue Marie Curie - 548 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

QUESTIONS DIVERSES

Charcuterie LAMBERT

Monsieur et Madame LAMBERT informent la municipalité qu'ils ne pourront pas assurer la confection du repas des aînés le 11 novembre prochain.

Aire de jeux

Sur proposition de l'ensemble des membres présents, l'aire de jeux sera ouverte de 9h à 20h.

LEBOSSÉ Sophie

Signale la circulation de vélos sur les trottoirs, ce qui est très dangereux à la fois pour les piétons et les vélos, elle suggère de diffuser une information sur le prochain mini bull.

Pour ce qui concerne les nouvelles conditions de priorité entre la rue au Lait et la rue de Tillières, Madame LEBOSSÉ a constaté que les voitures circulent plus vite qu'auparavant.

GALLET Béatrice

Informe l'assemblée que, lors des pluies importantes, la porte de l'église laisse passer l'eau et inonde l'église. Il conviendrait de modifier la porte ou les marches pour éviter cela.

FISSEAU Michel

A été alerté sur les difficultés de se stationner sur l'emplacement réservé aux handicapés devant la pharmacie.

JOUANIGOT Jean-Luc

S'informe sur les conséquences des fortes pluies de début juin.

Une partie du ponton a été détruit par la montée des eaux et le lavoir a été complètement inondé.

Une demande de classement de la commune en catastrophe naturelle a été transmise en préfecture.

BEAUDOUX Daniel

Fait part à l'assemblée de remarques qui lui ont été faites sur le stationnement aux abords du stade. Plusieurs associations sportives fréquentent les différents équipements et la cohabitation n'est pas toujours paisible.

Monsieur le Maire répond que des travaux importants ont été réalisés impasse du stade afin de pallier à la problématique du stationnement.

A cet effet, un nouveau parking a été réalisé en grave afin de permettre le stationnement d'une cinquantaine de véhicules. Par conséquent, aucun aménagement supplémentaire ne sera réalisé prochainement.

La séance est levée à 22h15.